

> Vous les côtoyez dans votre vie quotidienne...

Moulin Roty	Snat
Chèque Déjeuner	Trielec (magasin Expert)
Les Relais	Coop Habitat Bretagne
Titi Floris	Alternatives économiques

> vous visitez les monuments qu'elles ont construits ou restaurés...

Le Stade MMArena au Mans, travaux de plomberie, sanitaires, climatisation et traitements de l'air par la Scetec.

Le Centre Hospitalier Pôle Mères /Enfants à Lisieux où sont intervenues la CMEG sur le gros œuvre et La Fraternelle pour la partie menuiserie.

> vous utilisez les infrastructures qu'elles ont mises en place...

La conception de pièces de sécurité pour la partie roulante des tramways, TGV ou métro en France et en Europe par les Acières de Ploërmel.

L'aménagement de la piscine des Gayeulles de Rennes par Créabois.

Le système de chauffage de l'Aéroport Charles de Gaulle mis au point par ACOME.

> vous travaillez avec elles, elles sont vos prestataires...

Mateloc	Cajev
Scopic	La Laborieuse
IOV Communication	Macoretz
Texto	PPRV

... toutes ces entreprises fonctionnent sur le modèle coopératif.

Elles sont plus de **2 000 en France** et représentent près de **40 000 emplois**.

Nous contacter

Accompagnement à la transmission d'entreprise

UNION REGIONALE DES SCOP DE L'OUEST

7 Rue Armand Herpin Lacroix
CS 73902 - 35039 Rennes Cedex
tél. 02 99 35 19 00 - fax 02 99 35 05 15
urouest@scop.coop
www.les-scop-ouest.coop

Antenne Nantes

42 Rue des Hauts Pavés
44000 Nantes

Antenne Caen

12 Rue Alfred Kastler
14000 Caen



TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE EN SCOP

Et si les salariés
assuraient la continuité ?



la démocratie nous réussit

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES
OUEST

TRANSMETTRE SON ENTREPRISE EN SCOP

Et si les salariés assuraient la continuité ?

Des atouts indéniables

Vous êtes cédant :
partez dans de bonnes conditions

Transmettre en coopérative permet :

- > d'assurer la continuité de l'exploitation dans les meilleures conditions,
- > de préserver l'emploi et le savoir-faire professionnel dans l'entreprise et de conforter ses partenaires,
- > de vendre son entreprise à son juste prix.

Vous êtes salariés :
assurez la pérennité de votre entreprise

Reprendre son entreprise en coopérative permet :

- > de pérenniser son emploi et de préserver l'indépendance de l'entreprise,
- > de participer, en tant qu'associé, aux prises de décisions,
- > d'être intéressé à la croissance de l'entreprise : au minimum un quart des bénéfices sont rétrocédés aux salariés.

Un projet solide et construit

Le projet est bâti avec le cédant, son conseil (expert-comptable, avocat...) et les salariés repreneurs de l'entreprise.

Les engagements du réseau Scop :

- > un projet économique et social viable,
- > un financement adapté à travers les outils du réseau Scop et de ses partenaires,
- > un prix d'achat conforme au marché.

La force d'un réseau

Spécialiste de la reprise d'entreprise sous forme coopérative, le réseau Scop vous assure :

Des conseils d'experts

- > diagnostic du projet, expertise métier et montage juridique,
- > formation de l'équipe de repreneurs et accompagnement du nouveau dirigeant,
- > suivi tout au long de la vie de l'entreprise.

Des outils financiers adaptés au rachat et des partenaires financiers.

Des rencontres entre dirigeants pour partager expériences, réflexions et projets.



EN CHIFFRE

Un taux de pérennité de 75% à 10 ans pour les transmissions sous forme coopérative

une SCOP ?

- En bref :**
- > une société commerciale : SA ou SARL,
 - > dans n'importe quel secteur d'activité,
 - > des salariés associés majoritaires,
 - > un fonctionnement démocratique (1 personne = 1 voix)
 - > une juste répartition du résultat entre salariés, associés et entreprise,
 - > des réserves impartageables garantissant la pérennité de l'entreprise.